VISIBILITÉ & PARTENARIATS

2026

NOUVELLE OFFRE

Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

ACRGTQ

GRANDE SOIRÉE : CONSTRUIRE L'ESPOIR

22 octobre 2026

MAJEUR

30 000 $

ADS™

L'eau, notre raison d'être.MC

+575 participants

Rencontre festive

1 soirée

4 250 $

STATION NOURRITURE

HAYES signalisation

RITCHIE BROS.

McKINNON

Votre **logo**

Votre **logo**

Votre **logo**

5 500 $

BAR

United Rentals

5 000 $

SERVICE DE VALET

ÉQUIPEMENT SMS
PARTENAIRES DE VOS POSSIBILITÉS

KOMATSU

5 000 $

ESPOIR LEUCAN

LTR LOCATION

4 750 $

BAR À HUÎTRES

LOUEMON HOMME

GRANDE SOIRÉE : CONSTRUIRE L'ESPOIR

3 000 $

PRIX DE PRÉSENCE

ellipse assurances

Votre **logo**

* Incluant un prix d'une valeur de 1 000 $

3 500 $

COIN LOUNGE

DUROKING GROUPE

Votre **logo**

2 000 $

ALCOOTEST

LES ÉQUIPEMENTS DEAR INC.

VESTIAIRE

AGA ASSURANCES COLLECTIVES

ALLIÉ

Lussier

DEGRANDPRÉ CHAIT

Votre **logo**

Votre **logo**

Votre **logo**

Votre **logo**

VISIBILITÉ POUR TOUS LES PARTENAIRES

Votre **logo**

- dans les communications faisant la promotion de l'événement
- billet à tarif privilégié
- affichage à la table d'accueil
- en boucle à l'écran pendant l'événement
- sur les napperons
- sur l'affichage de remerciements
- dans le sondage satisfaction post-événement
- dans les communications post-événement

VISIBILITÉ	MAJEUR	BAR	SERVICE DE VALET	ESPOIR LEUCAN	BAR À HUÎTRES	STATIONS DE NOURRITURE	COIN LOUNGE	TIRAGES	ALCOOTEST	VESTIAIRE
Logo sur la page d'inscription de l'événement du site web de l'ACRGTQ	✓									
Logo dans la signature courriel de la permanence de l'ACRGTQ	✓									
Logo sur les photos souvenirs (kiosque photo)	✓									
Logo sur les cocardes et les lanières	✓									
Cocktail de bienvenue	✓									
Affichage de bienvenue à l'extérieur	✓									
Logo sur le menu du bar		✓								
Logo sur le menu des stations de nourriture					✓	✓				
Affichage dans la zone lounge							✓			
Affichage dans la zone alcootest									✓	
Tirage d'un cadeau par un représentant de votre entreprise								✓		
Affichage dans la section vestiaire										✓
Affichage dans la zone valet stationnement			✓							
Présence d'un (1) représentant identifié à votre entreprise, qui accompagne la mascotte de LEUCAN toute la soirée pour générer des dons				✓						
Logo sur les photos souvenirs numériques des participants qui effectuent un don à LEUCAN				✓						

TERMES ET CONDITIONS

PARTENARIATS EXCLUSIFS

31 janvier 2026 :
date limite pour l'achat de ces partenariats*

PARTENARIATS À L'UNITÉ

à partir du 1er février :
les partenariats seront disponibles sous tous les formats (Exclusif et À l'unité)*

*À partir du moment où un des choix de partenariat (exclusif ou individuel) est acheté, l'autre option n'est plus offerte.

CONTRAT

Les partenariats offerts par l'ACRGTQ dans le présent Livret de visibilité et partenariats 2026 (ci-après le Livret) peuvent être achetés individuellement ou en forfait (plan de partenariat annuel).

Les partenariats et visibilité sont rattachés à des événements précis qui ont lieu à date fixe ou sont annuels*. Pour les visibilités annuelles, ces dernières sont activées dès le moment de l'achat du partenariat (au plus tôt le 1er janvier 2026) et se termine au plus tard le 31 décembre 2026, indépendamment de la date d'achat du partenariat.

* Des conditions s'appliquent.

Une fois votre plan de partenariat convenu et confirmé, vous serez invité à signer un contrat de partenariat.

IMPORTANT

Toutes les conditions décrites dans le présent Livret sont automatiquement incluses et font partie intégrante du contrat de partenariat, qu'elles y aient été reproduites ou non.

FACTURATION

À la suite de la signature du contrat de partenariat, une facture sera émise à l'attention du partenaire. Tous les prix affichés dans le présent Livret sont en dollars canadiens. Taxes exigibles en sus sur tous les prix du Livret.

Le paiement de cette facture doit être effectué dans un délai net 30 jours. Si le partenariat est rattaché à un événement qui se tiendra avant ce délai de 30 jours, la facture de ce partenariat devra être payée sur réception de la facture et dans tous les cas, avant la tenue de l'événement.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais ci-dessus prescrits, l'ACRGTQ se réserve le droit de ne pas honorer la visibilité rattachée audit partenariat et ce, sans autre avis ni délai, ni dédommagement possible au partenaire.

ÉQUIVALENCE

Tout partenariat peut être modifié (selon disponibilité de produits ou fournisseurs) à la discrétion de l'ACRGTQ, avec préavis, pour une valeur et qualité équivalente.

RAISONS HORS DU CONTRÔLE DE L'ACRGTQ

Pour des raisons hors du contrôle de l'ACRGTQ (exemples non limitatifs : température/météo, salle non disponible...) il se peut qu'un événement soit annulé. Dans tous les cas, l'ACRGTQ tentera de reporter l'événement, sans conséquence pour le partenaire. Si le report n'est pas possible, le partenariat sera non-remboursable et demeurera payable.

TERMES ET CONDITIONS (SUITE)

ANNULATION D'UN PARTENARIAT

L'ACRGTQ se réserve le droit de mettre fin à un partenariat en cours ou à venir, le tout en respect de sa Politique des partenariats financiers (disponible sur le site Internet de l'ACRGTQ).

VISIBILITÉ

OBJETS PROMOTIONNELS À DURÉE DE VIE PÉRENNE

Si des objets promotionnels (back-drop, gobo, bannière, etc...) sont imprimés par l'ACRGTQ avec le logo d'un partenaire ET que ces objets ont une durée de vie pérenne (pour plusieurs éditions annuelles d'un même événement), l'ACRGTQ s'engage à en faire l'impression/production à ses frais, et ce, pour la première année.

Si, pour une édition ultérieure (années suivantes ou même en cours d'année), il advenait que le logo du partenaire soit modifié et que cela rendait inutilisable les objets promotionnels déjà imprimés/produits et devait générer une réimpression, cette réimpression sera aux frais du partenaire.

LOGO EXACT | FICHE TECHNIQUE DES VISUELS DES LOGOS

Afin de s'assurer de la meilleure visibilité possible de votre logo, le partenaire doit, dès la conclusion du contrat de partenariat, transmettre son logo à jour, et ce, dans les résolutions et les formats de fichiers requis. Pour consulter le Guide logos membre, écrire à **ebevenement@acrgtq.qc.ca**.

L'ACRGTQ s'engage à utiliser les plus récents fichiers transmis par le partenaire.

Si le logo du partenaire est modifié entre cette première transmission et la tenue d'un événement ultérieur, il est de la responsabilité du partenaire d'en informer l'ACRGTQ et de lui transmettre son nouveau logo. Si le partenaire n'a pas informé et transmis son nouveau logo, l'ACRGTQ ne pourra être tenue responsable par le partenaire de l'utilisation d'un ancien logo. Si le partenaire (qui n'avait pas transmis son nouveau logo) insiste pour que le logo soit modifié avant la tenue de l'événement et que des frais de réimpression sont ainsi générés, ces frais lui seront imputables.

NOM, LOGO, MARQUE DE COMMERCE

Le logo qui sera transmis à l'ACRGTQ à des fins promotionnelles, devra être celui du nom du membre uniquement et ne pourra contenir tout autre nom ou marque de commerce, que ceux se retrouvant déjà au Registre des entreprises du Québec (dans la section autre nom, ou marque de commerce).

Les supports publicitaires (kiosque, tente, bannière, objets promotionnels,...) ne peuvent contenir que les logos permis.

Les logos des compagnies mère-fille, peuvent être publicisés ensembles si les deux compagnies sont membres de l'ACRGTQ.

EXEMPLES

ACCEPTÉ ✓

Tous ces noms se retrouvent au REQ dans la section autre nom utilisé d'une seule et même entité corporative.

REFUSÉ ⊘

Il s'agit de deux entreprises distinctes au REQ.

Pour toute information supplémentaire, visibilité ou plan de partenariat, contactez **ebevenement@acrgtq.qc.ca**

ÇA M'INTÉRESSE